L'ÉCHO DU CRJ

La revue du Centre de Recherche Juridique
de l'océan Indien

UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

Janvier - Juillet 2022

UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

Centre de Recherche Juridique

FACULTÉ DE DROIT ET D'ÉCONOMIE

n° 9

SOMMAIRE

3 LA VIE
DU LABORATOIRE

4 DU CÔTÉ
DES JEUNES CHERCHEURS

8 ACTIVITÉS DU SEMESTRE
ÉVÉNEMENTS ET TRAVAUX DU PREMIER SEMESTRE 2022

15 LES OUVRAGES ET PUBLICATIONS

17 AGENDA
DEUXIÈME SEMESTRE 2022

20 PARTENARIATS

LA VIE
DU LABORATOIRE

La vie d'un centre de recherche est ponctuée de manifestations – temps forts d'activités collectives et d'échanges – mais également d'arrivées et de départs. Gageons-le, le Centre de Recherche Juridique est bien vivant… le semestre qui s'est écoulé en témoigne visiblement.

Les séminaires et les cycles de conférences se sont poursuivis (la crise sanitaire n'avait jamais eu raison d'eux) mais ce semestre marque aussi la reprise des grands colloques après la période COVID et ses restrictions : le Colloque consacré à la gestion des déchets à La Réunion (avril 2022) et le Colloque relatif à la réforme des contrats spéciaux (mai 2022) ont de ce point de vue été de belles réussites. Les participants nombreux ont pu échanger avec les intervenants en mêlant les éclairages universitaires et les apports et questionnements de la pratique. La restitution officielle (1er juin) du projet de recherche sur la coutume à Mayotte auquel le CRJ s'est associé et celle de l'étude Commande publique et pérennisation de l'emploi (17 juin) ont également marqué la période qui s'achève. La dynamique qui a repris s'amplifiera le semestre prochain.

Du côté des arrivées et des départs, la période a également été intense.

Le 1er semestre de l'année 2022 a été marqué par l'arrivée d'un jeune juriste – M. Romuald ROBERT – au sein du CRJ dans le cadre du projet de recherche Accès aux droits et maintien à domicile des séniors (projet financé par la SHLMR/Action Logement sur une durée de 11 mois) mais également par l'accueil pendant un mois d'une jeune stagiaire – Mme Soundary SAMBASSOUREDY – dans le cadre de son stage de master. Ce semestre a également vu se concrétiser l'arrivée de nouveaux doctorants du CRJ qui ont pu nous rejoindre et notamment M. Emilian TAHINDRO (qui s'engage dans une thèse en co-tutelle avec Madagascar) et M. Joffrey GILLOTEAU (qui s'est vu allouer une allocation régionale de recherche). Ces deux chercheurs seront dirigés par Mme la Pr Élise RALSER.

La fin de ce premier semestre verra également le départ de Mme Clara ALARCON, documentaliste du CRJ et du CEMOI (les deux laboratoires des juristes et des économistes/gestionnaires de l'Université de La Réunion). Si ce départ, lié à l'obtention d'un concours que Mme ALARCON souhaitait vivement, nous réjouit, il laissera un grand vide au Centre de Recherche Juridique que Clara avait su investir avec un dynamisme, une efficacité et une bonne humeur au service de tous, notamment des doctorants. Nous lui souhaitons une bonne continuation !

Je formule le vœu que la coupure hivernale (ou estivale) qui s'annonce permette à chacun de se ressourcer et aux projets collectifs comme individuels d'avancer !

Cathy POMART,
Directrice du Centre de Recherche Juridique

DU CÔTÉ

DES JEUNES CHERCHEURS

CLOTILDE AUBRY DE MAROMONT ET OLIVIER DUPÉRÉ,
CHARGÉS DE MISSION JEUNES CHERCHEURS

ZOOM SUR...
STÉPHANIE PARASSOURAMANAÏK

Doctorante en droit public
Université de La Réunion

Sujet de thèse : Les adaptations décidées par les collectivités de l'article 73 de la Constitution. Recherche sur la notion d'autonomie normative des DROM.
Direction : Pr A. MANGIAVILLANO et Pr. F. MÉLIN-SOUCRAMANIEN

Peux-tu retracer rapidement ton parcours et ce qui t'a amenée à te lancer en thèse ?

Comme beaucoup d'étudiants sans doute, j'ignorais à peu près tout de la recherche. D'une certaine manière, et en y repensant avec le recul que j'ai aujourd'hui, je confondais certainement la thèse avec le doctorat, en l'assimilant par erreur à un diplôme. Les années avançant, je me suis confrontée à la découverte d'auteurs, aux subtilités de leur écriture, à la lecture de leur pensée. Et c'est véritablement en fin de licence que je pense avoir pris conscience de ce que la recherche impliquait. L'envie d'approfondir ma réflexion en droit et sur le droit était née. J'ai donc intégré un Master 1 droit public général à l'Université Paris 2 Panthéon-Assas, puis un Master 2 droit des collectivités territoriales parcours recherche à Paris 1. Alors même que je découvrais d'autres métiers juridiques (avocat, conseiller des tribunaux administratifs) par l'intermédiaire de stages, l'enseignement universitaire et la grande liberté intellectuelle qu'il accorde m'ont séduite. J'avoue que durant cette période, l'envie ne m'a plus quittée de faire de la recherche et de l'enseignement mon métier. À la fin de mon master 2, je me suis donc tout naturellement orientée vers la thèse.

Qu'est ce qui t'a amenée à travailler sur l'autonomie normative dans les DROM ?

Le sujet me vient de mon directeur de thèse et du tout premier entretien que nous avons eu il y a plusieurs années. Le Pr. MANGIAVILLANO, que j'avais contacté, m'a proposé ce sujet en me disant qu'à bien des égards, les outres-mers se trouvaient sans toujours le savoir à l'avant garde de l'évolution de la forme de l'État. Et que tout en concernant au premier chef les outres-mers, ce sujet traitait en réalité de l'évolution de la décentralisation. Au cours de nos nombreuses rencontres, nous avons pensé que cette différenciation normative irait probablement jusqu'à s'ouvrir peu à peu à l'ensemble des autres collectivités territoriales, et qu'il fallait éclairer ce chemin. L'actualité n'a pas cessé de conforter cette opinion, de même que les échanges avec le Pr. MÉLIN-SOUCRAMANIEN, qui m'a fait l'honneur d'accepter de codiriger mes travaux. C'est une thèse de droit constitutionnel comportant une part importante de droit administratif, qui peut se comprendre aussi comme une réflexion sur l'avenir institutionnel de la conduite de l'action publique dans les territoires. C'est donc un sujet nécessaire je crois, qui embrasse le droit public de manière assez large.

Pourrais-tu expliquer en quelques mots ton travail de thèse ?

Mon travail de thèse est axé autour de l'étude d'un mécanisme inscrit à l'article 73 de la Constitution. Il octroie aux DROM (Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion et Mayotte) une faculté d'adaptation des normes (pour l'ensemble de ces territoires) et des compétences (sauf pour La Réunion). Pour le dire différemment, il s'agit d'étudier un mécanisme qui permet l'adaptation des normes nationales au niveau local.

Il s'avère réellement passionnant en ce sens qu'il m'amène à la fois dans les méandres du droit constitutionnel (l'État unitaire en France, le pouvoir législatif) et du droit administratif (décentralisation, collectivité territoriale). Mais ce n'est pas tout, il me conduit à relire l'histoire de ces territoires qui en ont une si particulière avec le territoire hexagonal.

Es-tu financée pour la réalisation de ta thèse ?

En termes de financement, j'ai eu la chance de bénéficier d'un contrat doctoral pour une durée de trois ans, entre 2019 et 2022. Les postes d'ATER sont à l'horizon je l'espère.

Comment vis-tu l'expérience de la thèse ?

Nous sommes, je crois, très favorisés à La Réunion de bénéficier d'un soutien entier, qui nous facilite le travail de la thèse. Avec mon directeur de thèse et mon co-directeur, j'ai la chance d'avoir des relations régulières et fructueuses. Ils sont disponibles et à mon écoute, tant pour répondre à mes difficultés que pour m'adresser des encouragements. La présence du Centre de Recherche Juridique (CRJ) est très précieuse également, dont les membres offrent de leur temps sans compter pour apporter leurs conseils au besoin, pour me faire participer à des activités collectives, pour offrir généreusement de leur quotidien à la relecture de mes interventions ou de mes articles, pour soutenir le financement de mes participations à des colloques et rythmer l'année en proposant des conférences de méthode. C'est très précieux, et je me rends compte que tous les doctorants n'ont pas cette chance en France.

D'un point de vue plus personnel, l'expérience de la thèse est une expérience de vie. Je le dis de manière un peu forte, mais il y a de cela. On devient peu à peu soi-même, je crois, lorsqu'on entre dans l'exercice de la thèse. Il y a beaucoup d'intensité dans le travail de la thèse, faite d'admiration pour les auteurs, et de joies de se voir progresser tout de même un peu aussi !

Forte de ton expérience, quels conseils donnerais-tu aux jeunes doctorants qui se lancent en thèse ?

Je leur conseillerais de se faire confiance. Bien souvent on sait ce que l'on a envie d'écrire et ce que l'on souhaite démontrer. Il faut pour cela trouver le chemin mais surtout il faut s'écouter, car on sera toujours confrontés à une multitude d'avis et de lectures. Je pense que l'expérience de la thèse c'est aussi savoir s'autoriser à penser et à proposer.

Quelles activités connexes as-tu entreprises ?

Dans mes activités, ma recherche ne se limite pas à mon sujet de thèse. Mes champs de recherche s'enrichissent au gré de mes envies, de mes lectures et des opportunités qui se présentent. Un chercheur reste un être curieux par nature. Cette curiosité se satisfait bien souvent dans l'échange avec d'autres universitaires et dans la confrontation que ces rencontres offrent avec d'autres esprits. La rédaction d'articles ou de commentaire de décision, la participation à des ouvrages collectifs, à des journées d'étude, des séminaires ou des colloques répond de tout cela. S'ouvrir à ces autres manières de faire de la recherche durant la thèse permet de garder l'esprit ouvert et, parfois, d'entrevoir un angle nouveau dans notre propre recherche. Par exemple, à la fin du mois de juin, je participe à un colloque sur l'identité territoriale. Le thème ne m'avait pas du tout interpellé au moment de mes lectures mais il se trouve que la proposition a questionné certaines de mes approches.

À côté de la recherche, et comme beaucoup de doctorants en droit, l'enseignement est un passage obligé. Mais au-delà de l'exigence, c'est, de mon point de vue, une nécessité. Si j'osais l'expression, je dirais que tenter de transmettre ce que l'on a appris nous permet de revenir sur Terre. Surtout lorsqu'on se rend compte qu'un principe qu'on pensait maîtriser sur le bout des doigts est incompréhensible au moment de l'expliquer en TD. On se remet en question et on change de point de vue.

Quels sont tes projets actuels et futurs ?

Mon vœu le plus cher serait de me consacrer professionnellement à la recherche et de m'engager dans la carrière académique, en étant bien consciente des difficultés et des obstacles qui se présentent, et qu'on ne me cache pas d'ailleurs. Et si les choses me sont fermées, et bien je saurai être heureuse ailleurs, en apportant là où je serai tout ce que l'université m'aura donné !

“Mon voeu le plus cher serait de me consacrer professionnellement à la recherche et de m'engager dans la carrière académique”

MANIFESTATIONS DÉDIÉES AUX JEUNES CHERCHEURS

SÉMINAIRE DES OUVRAGES DE RÉFÉRENCE

20 AVR 2022

Le séminaire dédié aux ouvrages de référence est organisé pour permettre aux doctorants et aux enseignants-chercheurs d'échanger à propos d'œuvres qui font autorité tant dans la doctrine qu'en droit positif, mais aussi à propos d'œuvres dont l'approche méthodologique est utile à la recherche en droit.

Deux ouvrages ont été présentés à l'occasion du dernier séminaire :
- *Essai sur le droit de propriété et ses limites* de Henri HAYEM par Jérémy ENCATASSAMY
- *La responsabilité de protéger et l'internationalisation des systèmes politiques* de Léandre MVE ELLA par Bessou KOUASSI

SÉMINAIRE DE SORTIE DES DOCTORANTS

Intervenante Claire-Marie PÉGLION ZIKA, MCF à l'Université de Paris 2

3 JUIN 2022

La dernière édition du séminaire de sortie des doctorants du CRJ s'est tenue le 3 juin dernier dans une ambiance conviviale. Claire-Marie PÉGLION-ZIKA, Maître de conférences en droit privé à l'Université Paris 2, nous a livré à des regards multiples sur la question prioritaire de constitutionnalité à partir de son expérience de traitement des QPC au Conseil Constitutionnel. L'intervenante a évoqué à cette occasion l'apparition de trois phénomènes qui transforment les pratiques des acteurs sous l'effet de la QPC : l'apparition d'un réflexe constitutionnel (chez le législateur, les praticiens et les parties au litige), l'aggravation de la contrainte constitutionnelle qui pèse sur le législateur et l'augmentation du dialogue des juges.

La conférence s'est prolongée par un échange plus informel et très apprécié de l'intervenante avec les doctorants autour de la soutenance de thèse.

LES MOBILITÉS SCIENTIFIQUES DES JEUNES CHERCHEURS

Participation à un colloque de Mme Stéphanie PARASSOURAMANAÏK

Le colloque « *Les identités dans l'organisation territoriale de l'État. Approches comparées France-Espagne-Italie* » (organisé par l'Université de Pau et Pays de l'Adour) a pour objectif de questionner le rôle des identités dans l'évolution de l'organisation décentralisée française et leur influence sur les politiques publiques menées aux différents échelons territoriaux. Plus précisément, l'intervention de Mme Stéphanie PARASSOURAMANAÏK (doctorante en droit public au Centre de Recherche Juridique, Université de La Réunion - dir. Pr. Alexandre MANGIAVILLANO et Pr. Ferdinand MÉLIN-SOUCRAMANIEN) intitulée *L'identité des DROM* focalise l'attention sur ces collectivités d'outre-mer françaises (Guyane, Guadeloupe, Martinique, La Réunion, Mayotte) à mi-chemin entre l'assimilation et la reconnaissance de leurs spécificités.

Cette contribution participera d'une part à la valorisation de la recherche de Mme PARASSOURAMANAÏK auprès d'autres chercheurs et chercheuses et permettra d'autre part d'enrichir sa recherche d'éléments de réflexion en droit constitutionnel comparé (Espagne et Italie notamment).

Terrain scientifique dans le cadre de la thèse de doctorat de M. Marius RATSINBAHARISON

M. RATSINBAHARISON a déjà eu l'occasion d'effectuer un terrain à Madagascar dans le cadre de sa thèse intitulée : *Le devoir de respect aux aînés ou étude comparative du rejet malgache*, dirigée par M. le Pr Thierry LAMARCHE (Université de La Réunion) et Mme la Pr Ravaka ANDRIANAIVOTSEHENO (Université de Tananarive). Cette seconde mobilité à Madagascar devrait lui permettre d'approfondir la jurisprudence malgache mais également de compléter sa bibliographie sur le volet des sources malgaches.

LES NOUVEAUX RECRUTEMENTS POUR 2022-2023

- **Amina ALI SAID**, ATER en droit privé, mi-temps
- **Vani HOAREAU**, ATER en droit privé, mi-temps
- **Stéphanie PARASSOURAMANAÏK**, ATER en droit public, mi-temps
- **Vanille RULLIER**, ATER en droit public, mi-temps
- **Jérémy ENCATASSAMY**, ATER en droit public, temps plein
- **Agnès VIDOT**, Contractuelle en droit public
- **Emilie JONZO**, Contractuelle en droit privé

D'autres recrutements interviendront dans les prochaines semaines.

LES ACTIVITÉS DU SEMESTRE
DE JANVIER 2022 À JUILLET 2022

13-14 AVR. 2022

COLLOQUE - LA GESTION DES DÉCHETS À LA RÉUNION PASSER D'UNE ÉCONOMIE LINÉAIRE À UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE : QUELLE(S) GESTION(S) DES DÉCHETS SUR LE TERRITOIRE DE LA RÉUNION ?

Julie LASSALLE, MCF de droit public, Université de La Réunion ; Éric NAIM-GESBERT, Pr. droit public, Université Toulouse I Capitole et Rémi RADIGUET, MCF de droit public, Université de Perpignan

Le colloque « Passer d'une économie linéaire à une économie circulaire : quelle(s) gestion(s) des déchets sur le territoire de La Réunion ? », organisé par Julie LASSALLE et Rémi RADIGUET, qui s'est déroulé les 13 & 14 avril 2022 a tenu toutes ses promesses. Ouvert notamment par la Présidente de la Région Réunion et réunissant aussi bien des acteurs professionnels que des universitaires, il a permis d'envisager les évolutions législatives et les opportunités de changer de modèle pour gérer les déchets sur un territoire insulaire contraint. La première session a abordé la gestion des déchets qui permettait de respecter le concept d'économie circulaire, tandis que la session suivante s'est intéressée aux moyens d'entrer pleinement dans une économie circulaire. Le public nombreux a pu échanger avec les professionnels du secteur qui ont été nombreux à présenter leurs activités dans le cadre de stands ouverts pendant toute la durée des travaux.

Ce colloque, original tant dans son organisation que dans son déroulé, a rencontré un franc succès bien au-delà des murs de l'université, ce qui démontre que le sujet répondait à une attente importante des citoyens et des acteurs de terrain.

POURSUITE DU CYCLE DE CONFÉRENCES : DROIT ET ÉPISTÉMOLOGIE

Clotilde AUBRY DE MAROMONT, MCF en droit privé
Vanille RULLIER, doctorante de droit public, Université de La Réunion

MAI-JUIN 2022

- **Conférence Regards pluridisciplinaires, juridique et anthropologique, sur la notion de patrimoine, 9 mai 2022**
par Soundary SAMBASSOUREDY, étudiante en Master 1 de droit du patrimoine et en Master 2 d'anthropologie.
Discutants :
Thierry MALBERT, anthropologue et MCF HDR en Sciences de l'Éducation, Université de La Réunion
Clotilde AUBRY DE MAROMONT, MCF en droit privé, Université de La Réunion.

- **Conférence Présentation de l'ouvrage** *Le Droit construit*, **8 juin 2022 (par zoom)**
par Cyril SINTEZ, MCF HDR en droit privé à l'Université d'Orléans
Évènement organisé autour de l'ouvrage : *Le droit construit, Penser le droit par le constructivisme,* Dalloz, Coll. Méthodes du droit, 2022

19 MAI 2022

CONFÉRENCE : LE FONCTIONNEMENT ET LE RÔLE DE LA COUR DE CASSATION

Organisation : Jean-Baptiste SEUBE, Pr de droit privé et Cathy POMART, MCF HDR en droit privé

Le 19 mai 2022, Vincent VIGNEAU, Conseiller Doyen de la Première chambre civile de la Cour de Cassation, Président de la Commission des clauses abusives, a tenu une conférence à la Faculté de droit et d'économie sur le fonctionnement et le rôle de la Cour de cassation. Devant un amphithéâtre bondé, il a expliqué le fonctionnement concret de la haute juridiction : depuis la rédaction des mémoires et la tenue de l'audience, en passant par la rédaction de l'arrêt et ses subtilités, sans oublier la publication donnée à la décision, il a enchanté l'auditoire par son humour et sa finesse. Les étudiants n'ignoreront plus la différence entre les formules *« la cour d'appel a pu juger que… »* et *« la cour d'appel a jugé à bon droit que… »*.

en collaboration avec la Faculté de Droit et d'Économie de l'Université de La Réunion.

20 MAI 2022

COLLOQUE : LA RÉFORME DU DROIT DES CONTRATS SPÉCIAUX

Pr Marie LEVENEUR-AZÉMAR, Pr Jean-Baptiste SEUBE, Pr Pascal PUIG

Les contrats spéciaux vont être prochainement réformés. Le ministère de la Justice a en effet confié à un groupe de travail, présidé par Philippe STOFFEL-MUNCK, le soin de rédiger un avant-projet de réforme sur les contrats réglementés par le Code civil.

Les textes relatifs au contrat de vente, de bail, de dépôt et d'entreprise ayant été publiés sur le site internet du Ministère, la Faculté de droit et d'économie de La Réunion a été la première en France, grâce à l'impulsion du Pr. Marie LEVENEUR-AZÉMAR, à organiser une manifestation scientifique sur cette question.
Des membres du groupe du travail (Philippe STOFFEL-MUNCK, Pascal PUIG, Jean-Baptiste SEUBE) ont ainsi eu l'occasion de débattre des choix opérés avec d'autres universitaires ou avec des praticiens, magistrat, avocats et notaires.

Par les remarques constructives qui ont été émises, le Centre de Recherche Juridique participe activement à la construction du droit de demain. Les actes du colloque seront publiés à la Revue des Contrats.

1ER JUIN 2022

COLLOQUE : LA PLACE DE LA COUTUME À MAYOTTE RESTITUTION PUBLIQUE DU RAPPORT RÉDIGÉ POUR LA MISSION DROIT & JUSTICE

Étienne CORNUT, Pr de droit privé, Université Jean Monnet Saint-Étienne ; Hugues FULCHIRON, Pr de droit privé, Université Jean Moulin Lyon 3 ; Élise RALSER, Pr de droit privé, Université de La Réunion ; Aurélien SIRI, MCF CUFR de Mayotte.

Entre octobre 2018 et décembre 2021, un groupe de chercheurs réunissant plusieurs laboratoires et 24 contributeurs a alors entrepris une recherche collective sur le thème de « La place de la coutume à Mayotte », financée par le ministère de la Justice (GIP Mission de recherche Droit et Justice – devenu Institut des Études et de la Recherche sur le Droit et la Justice) et dont le rapport final vient d'être remis. Les objectifs de cette recherche étaient les suivants : appréhender comment les différentes mutations du droit applicable à Mayotte sont vécues par la population qui en est destinataire et s'interroger sur la place qu'occupe, aujourd'hui, la coutume à Mayotte ; vérifier comment la coutume est mise en pratique, à la fois par les justiciables et par les praticiens du droit ; permettre une meilleure compréhension d'une République qui se veut laïque, dans un jeune département français ultramarin complexe, marqué par de fortes tensions sociales, et où 95% de la population est de confession musulmane ; mieux comprendre quel(s) rôle(s) doivent ici jouer les représentants de l'État, mais aussi certaines associations et certains représentants de la société civile.

Une restitution publique des résultats de ces travaux a été présentée mercredi 1er juin 2022 au Centre universitaire de Formation et de recherche de Mayotte, en présence de toute l'équipe (ou presque) et de toutes les acteurs de la coutume à Mayotte (juges, cadis, enseignants, travailleurs sociaux…). L'après-midi a été consacrée à trois tables rondes : le cadi du XXIème siècle, l'égalité homme-femme et les terres. Les discussions et les échanges entre les différents participants et le public furent riches et passionnants.

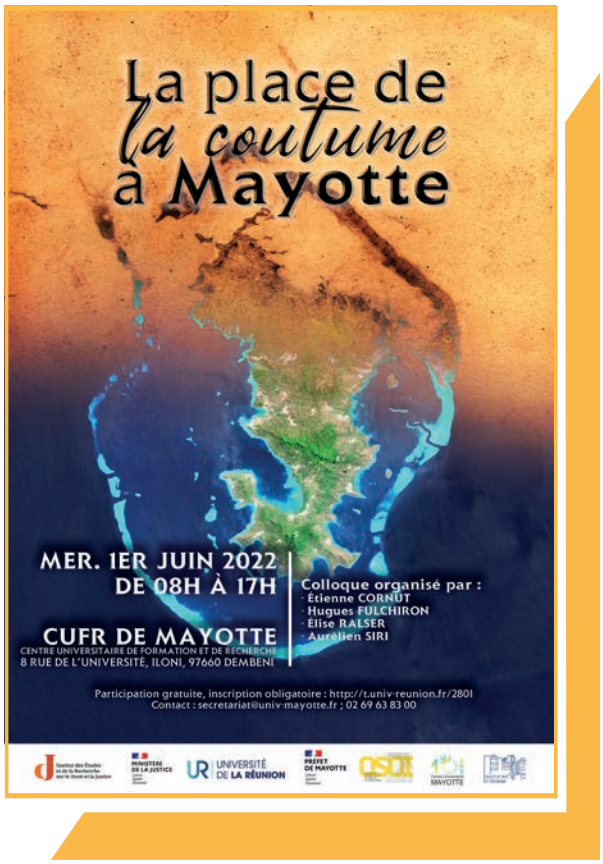

REMISE DU LIVRE BLANC - COMMANDE PUBLIQUE ET PÉRENNISATION DE L'EMPLOI

17 JUIN 2022

Pr Olivier DESAULNAY, Pr de droit public, Université de La Réunion, en collaboration avec Cathy POMART, MCF HDR en droit privé, Université de La Réunion et Grégory KALFLÈCHE, Pr de droit public, Université Toulouse 1 Capitole

L'étude consacrée à la Commande publique et la pérennisation de l'emploi (reprise de salariés dans le cadre du renouvellement de marchés et concessions) s'est conclu en juin par l'étape décisive par la présentation de son livre blanc retraçant le cadre juridique de la continuité de l'emploi et les enjeux opérationnels principaux d'une reprise de personnel (information, insertion/préservation, identification des contrats éligibles, clauses, etc.).

Cet ensemble a pu bénéficier de l'expérience recueillie lors des échanges individuels et collectifs depuis le début du projet (atelier participatif du 21 septembre 2021, colloque du 26 novembre 2021, entretiens individuels avec les acteurs de terrain courant 2021-2022 et la première expérimentation d'une clause sociale de préservation de l'emploi par la CINOR en avril).

Lors de la journée de présentation du livre blanc le 17 juin dernier, les échanges entre les professionnels de l'île intéressés par cette thématique ont été fructueux. La présentation du livre blanc clôturant cette étude a surtout été l'occasion d'envisager ensemble les perspectives d'avenir à court et moyen termes quant à la continuité de l'emploi à La Réunion. M le Pr Grégory KALFLÈCHE a pu apporter son expertise précieuse notamment sur la question de la formation des facilitateurs des clauses sociales.

Cette étude a été financée par le GET 974.

5-7 JUIL. 2022

SECTION THÉMATIQUE « LES POLITIQUES PUBLIQUES DANS LES FILS DU CLIENTÉLISME POLITIQUE », CONGRÈS NATIONAL DE L'ASSOCIATION FRANÇAISE DE SCIENCE POLITIQUE

Participation d'Olivier PROVINI et de Damien DESCHAMPS, MCF en science politique, Université de La Réunion.

Cette section thématique a pour principal objectif d'articuler la sociologie de l'action publique avec l'analyse du clientélisme politique. Afin de renouveler certains résultats de la science politique, elle propose, de manière originale pour la littérature scientifique, d'explorer les processus qui confondent la production et la mise en œuvre des politiques publiques avec les réseaux clientélaires s'appropriant les ressources publiques. Cette section poursuit, d'une part, les entreprises de « mise à nu » (Hassenteufel, 2007) des États dit modernes par l'analyse des politiques publiques et, d'autre part, de « décentration » de la sous-discipline (Darbon et Provini, 2018) par des terrains du Sud et/ou peu mobilisés dans la littérature. L'enjeu est notamment de démontrer que même dans le cadre de l'État a priori légal-rationnel, le clientélisme continue d'être une dimension décisive de l'action publique, au Sud comme au Nord, alors que la domination étatique devrait, en principe, le condamner et l'exclure.

Cette section thématique part de deux résultats importants de la littérature académique : l'analyse des politiques publiques ignore très largement la question du clientélisme politique et, dans le même mouvement, les études sur le clientélisme politique ne s'intéressent pas à la manière dont les réseaux de patronage s'appuient sur les ressources des politiques publiques et se confondent parfois avec l'action publique (voir une première synthèse de la littérature dans Deschamps et al., 2020). Face à ce résultat, certaines recherches révèlent pourtant, même si c'est généralement de manière incidente, l'existence de pratiques qui hybrident, d'une part, la production et la mise en œuvre des politiques publiques et, d'autre part, le développement ou la consolidation de réseaux de clientèle (voir par exemple les études réunies dans Kischelt et Wilkinson (2007) et, dans des contextes forts différents, les travaux de Mattina (2016) sur Marseille et de Munene (2012) sur le Kenya). Cette déliaison entre l'analyse des politiques publiques et l'étude du clientélisme politique apparaît d'autant plus dommageable à la compréhension de l'État quand on se souvient que les travaux pionniers de T. J. Lowi intégraient le clientélisme dans l'analyse des politiques publiques. En effet, dans sa typologie des politiques publiques établie en fonction de la cœrcition exercée par l'État, il isole notamment les politiques publiques distributives. Elles reposent sur l'attribution individuelle de ressources particulières, à l'instar des prestations sociales allouées sur des critères sociaux fixés par les acteurs politico-administratifs. À suivre T. J. Lowi (Lowi, 1964, p. 690), sous couvert de leur neutralité apparente, ces politiques publiques distributives peuvent être commandées par des logiques de patronage, lorsqu'elles induisent des relations de dépendance hiérarchique entre les acteurs producteurs de politiques publiques — singulièrement politiques et administratifs — et les usagers, perçus comme des clientèles dont les premiers s'assureraient le soutien. T. J. Lowi estime donc que les politiques publiques distributives sont susceptibles d'engendrer des relations personnelles, directes ou indirectes, de nature asymétrique entre les parties prenantes au cœur de l'action publique. Or, ce sont bien ici les caractéristiques de la notion de clientélisme politique, telle qu'elle fait désormais consensus en science politique : le clientélisme politique est un type de rapport qui structure un ensemble d'interactions sociales verticales et interdépendantes autour d'un partage inégal des ressources, les ressources publiques étant le plus généralement en jeu (voir par exemple les travaux de Médard, 1976 ; Eisenstadt et Roniger, 1984). Cette section thématique souhaite mettre au jour, discuter et dépasser ce paradoxe en démontrant, premièrement, comment les politiques publiques et le clientélisme politique peuvent se confondre et, deuxièmement, comment cette intrication permet de renouveler les recherches sur les modes d'intervention des États, leurs natures et leurs trajectoires socio-historiques.

Cette section thématique s'inscrit dans le cadre d'un nouveau programme de recherche PPR (Les Politiques Publiques à La Réunion : gouverner l'ultra-périphérie) porté à l'Université de La Réunion entre 2019-2022 et qui s'intéresse notamment

aux imbrications entre l'action publique et les réseaux de clientélisme politique sur le territoire réunionnais. Mais cette section thématique entend dépasser ce cadre de réflexion de départ. L'enjeu est de déployer, au-delà des territoires d'outre-mer, nos questionnements et nos hypothèses de recherche en rassemblant des travaux sur des États du Nord et du Sud. Cette section thématique est également pensée comme le prolongement de l'organisation du panel à la dernière Conférence Internationale sur les Politiques Publiques en juillet 2021 (ICPP 5 à Barcelone) initulé « Public Policy and Political Clientelism : The Challenge of a Scientific Division ». L'objectif de ces différentes étapes de recherche est de constituer un réseau consolidé de chercheurs sur cet axe afin de déposer deux dossiers thématiques, en français et en anglais, dans des revues de science politique.

Session 1 :

Discutants : Jean-Louis Briquet (Centre national de la recherche scientifique / Centre européen de sociologie et de science politique) et Olivier Provini (Université de La Réunion / Centre de recherche juridique)

Ronan Jacquin (Centre de recherches internationales / Sciences Po Paris), Des liaisons dangereuses ? Les pensions pour personnes âgées en Ouganda, entre stratégies d'évitement et instrumentalisation du clientélisme

Romain Busnel (Centre national de la recherche scientifique / Centre de recherche et de documentation sur les Amériques), Faire accepter l'action publique auprès des cultivateurs de coca : échanges politiques clientélaires autour de l'accès et la distribution des politiques de développement

Stéphane Cartier (Centre national de la recherche scientifique / Pacte), La matrice clanique de la gouvernance libanaise

Cesare Mattina (Aix Marseille Université / Centre méditerranéen de sociologie, de science politique et d'histoire), Du « clientélisme politique » à l'analyse des politiques de redistribution des ressources.

Session 2 :

Discutants : Cesare Mattina (Aix Marseille Université / Centre méditerranéen de sociologie, de science politique et d'histoire) et Damien Deschamps (Université de La Réunion / Centre de recherche juridique)

Camille Traoré (Les Afriques dans le Monde / Sciences Po Bordeaux), Politiques associatives et internationales en territoires de migrations. D'un clientélisme ouvrant l'accès aux politiques publiques à l'inversion des rôles de patrons et clients

Yoletty Bracho (Triangle / Université Lumière Lyon 2), Clientélisme et recrutement au sein des institutions publiques en charge des politiques publiques participatives territoriales : analyse critique à partir du parcours de deux « serviteurs publics » dans le contexte des gouvernements chavistes du XXIème siècle (Venezuela)

Tim Gibbs (University College London), Anatomie d'un effondrement municipal : Revenus, politique de redistribution et politique clientéliste dans l'Afrique du Sud postapartheid

Damien Deschamps (Université de La Réunion / Centre de recherche juridique) et Olivier Provini (Université de La Réunion / Centre de recherche juridique), L'ambiguïté de l'État postcolonial français face au détournement des ressources des politiques publiques de l'emploi par les réseaux clientélaires : l'exemple de La Réunion

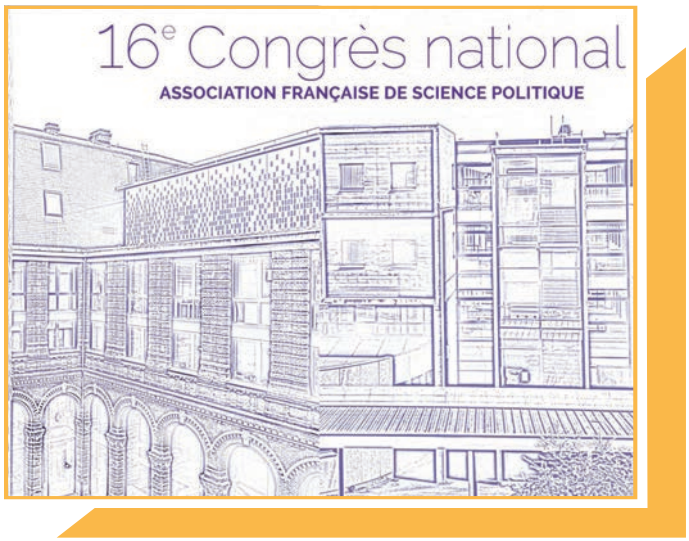

LES OUVRAGES ET PUBLICATIONS

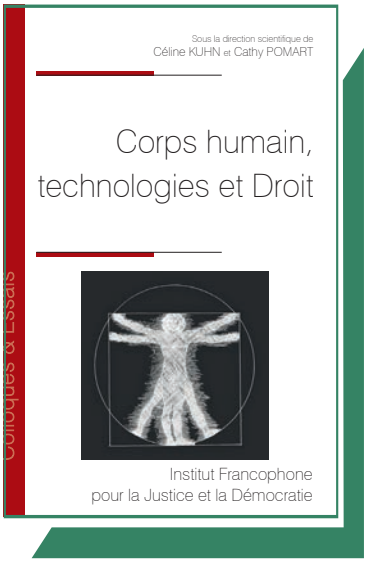

CORPS HUMAIN, TECHNOLOGIES ET DROIT
CÉLINE KUHN ET CATHY POMART (DIR.)

Collection Colloque et Essais, n°151
Institut francophone pour la Justice et la Démocratie, avril 2022
https://www.lgdj.fr/corps-humain-technologies-et-droit-9782370323408.html

« VOYAGE AU CŒUR DE L'INDIAOCÉANIE »
MARIE-ANNICK LAMY-GINER ET HÉLÈNE PONGÉRARD-PAYET (DIR.)

Carnets de recherches de l'Océan Indien, 2022, N° 8.
https://carnets-oi.univ-reunion.fr/numeros/numero-8

« LES BIENS, LA RESPONSABILITÉ, LES QUASI-CONTRATS »
IN DROIT DE L'ÎLE MAURICE
JEAN-BAPTISTE SEUBE

LGDJ – Bibliothèque de l'Association H. Capitant
Fév. 2022
https://www.lgdj.fr/droit-de-l-ile-maurice-9782275094892.html

TRAVAUX DIRIGÉS DE DROIT DES OBLIGATIONS
ROMAIN LOIR ET CLÉMENCE MOULY
9ème édition, sept. 2022
Lexisnexis

AGENDA DU DEUXIÈME SEMESTRE 2022

COLLOQUE – BILAN DES 20 ANS DE LA LOI KOUCHNER REPENSER LE RAPPORT AU CORPS HUMAIN

Dir. Céline KUHN et Cathy POMART, MCF HDR en droit privé, Université de La Réunion en collab. avec Bérénice DORAY, PUPH de Génétique, Doyenne de l'UFR Santé

Dans le prolongement de réflexions engagées notamment à la faveur de l'ouvrage collectif Corps humain, technologies et Droit, un colloque sera organisé le 29 août prochain. Cette manifestation célébrant le vingtième anniversaire de la loi Kouchner proposera de repenser le rapport au corps humain. Une réflexion sur l'effectivité des droits consacrés en 2002 et la nécessité d'imaginer de nouveaux droits conduit à envisager - avant toute chose - de donner ou redonner du sens aux règles et aux principes issus de la loi Kouchner. L'éthique de la relation du soignant vis-à-vis du patient mais également les devoirs du patient à l'égard de son corps et du professionnel de soins seront assurément discutés. Cette rencontre qui permettra de croiser le regard de juristes et celui de soignants tentera de mettre en lumière les nouveaux équilibres à promouvoir.

COLLOQUE - CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DÉRÈGLEMENTS JURIDIQUES ?

Dir. Cathy POMART, MCH HDR en droit privé et Olivier DUPÉRÉ, MCF en droit public, Université de La Réunion

L'enjeu de cette manifestation est de s'intéresser aux tensions juridiques qu'occasionnent les changements climatiques.

Il s'agira tout d'abord d'aborder les pressions qui s'exercent sur notre droit afin qu'il évolue et s'adapte aux changements climatiques (influence de l'Union européenne, risque d'actions en responsabilité dirigées contre les états au titre de leurs négligences dans la lutte contre le réchauffement climatique, risque de sanctions pénales). Dans un second temps, viendra le temps de la réflexion sur les impacts de la lutte contre le dérèglement climatique : protection des droits fondamentaux d'une part et atteintes possibles aux droits subjectifs des individus (notamment au droit de propriété) d'autre part. Cette manifestation doit également permettre des réflexions sectorielles en lien direct avec des problématiques clefs pour notre territoire (enjeux climatiques et propriété privée ; enjeux climatiques et propriété publique ; dérèglement climatique et aménagement du territoire ; changement climatique et service public ; dérèglement climatique et développement durable : les réponses de la commande publique ; enjeux climatiques et transports durables).

Ce colloque a vocation à réunir de nombreux membres associés du Centre de Recherche Juridique et à renforcer le lien du CRJ avec ces membres et leurs différents centres métropolitains de rattachement. Ainsi, feront le déplacement : Didier BLANC, Pr de droit public, Université Toulouse I Capitole ; Rémy CABRILLAC, Pr de droit privé, Université de Montpellier ; François CAFARELLI, MCF en Droit Public, Université Clermont Auvergne ; Grégory KALFLÈCHE, Pr de droit public, Université Toulouse I Capitole ; Jonas KNETSCH, Pr de droit privé, Université de Paris I ; Mathieu MAISONNEUVE, Pr de droit public, Université Aix Marseille ; Ferdinand MÉLIN SOUCRAMANIEN, Pr de droit public, Université de Bordeaux ; Romain OLLARD, Pr de droit privé, Université de Poitiers.

Avec la participation de la Région Réunion et du Master de Droit public de la Faculté de Droit et d'Économie de l'Université de La Réunion

ÉCOLE D'ÉTÉ AUX SEYCHELLES : APPROCHE PLURIDISCIPLINAIRE DE LA MER

Universités des Seychelles, de Maurice, de La Réunion, de Paris-Nanterre et Université franco-allemande (UFA).
Participation de Jacques COLOM, MCF HDR en droit public ; Hélène PONGÉRARD-PAYET, MCF HDR en droit public ; Mita MANOUVEL, MCF HDR en droit public ; Quentin GOASDUFF, doctorant en droit public, ATER à l'Université de La Réunion

Cet évènement scientifique fait suite aux conférences coorganisées par l'Université de La Réunion et le CRJ : 2018 sur le Cinquantenaire de Maurice et 2019 sur la Justice climatique à Maurice. Cette école d'été, associant sciences exactes et sciences humaines, complète par les sciences juridiques la recherche académique dans la zone, voir par exemple les différents travaux de la WIOMSA (Western Indian Ocean Marine Science Association). Il s'agit de rappeler les dernières avancées en droit international et européen, en droit comparé et de débattre sur les difficultés d'application des normes environnementales dans les systèmes de droits mixtes dotés d'un contrôle de constitutionnalité. Après cet état des lieux, la conférence conclura sur la nécessité de mettre en place au plan régional et au plan du continent africain un mécanisme d'arbitrage et de règlement alternatif des conflits en matière environnementale suggérée par l'ancienne Chef juge des Seychelles Mathilda Twomey, en s'inspirant des mêmes mécanismes développés en matière économique et en intégrant la possible participation à un tel mécanisme de la France à travers La Réunion et Mayotte comme dans le cas de la COI.

COLLOQUE RELATIF AU 20ÈME ANNIVERSAIRE DE L'ACCÈS DE RODRIGUES AU STATUT CONSTITUTIONNEL D'AUTONOMIE RÉGIONALE

Participation de Jacques COLOM, MCF HDR en droit public ; Hélène PONGÉRARD-PAYET, MCF HDR en droit public ; Olivier DESAULNAY, Pr de droit public ; Rémi BARRUE-BELOU, MCF en droit public ; Hanna KUREEMUN, doctorante allocataire en droit public

Ce colloque en l'honneur des 20 ans de la réforme constitutionnelle au sein de la République de Maurice, accordant une certaine autonomie régionale à Rodrigues, permettra de débattre sur l'avenir de l'île dans le respect du développement durable et de la lutte contre le changement climatique. Le débat sur l'étendue de cette autonomie nourrira aussi les échanges. La spécificité de son peuplement (majoritairement composé de descendants d'esclave d'origine africaine), de sa culture créole et de son attachement à la religion catholique explique cette quête d'autonomie.
Si les rodriguais ont pu obtenir des avancées en matière de droit de vote et d'autonomie, il reste des points à questionner : discrimination en matière de procédure pénale, maintien de la tutelle financière, reprise en main par le Premier ministre du portefeuille en charge de Rodrigues et des autres îles extérieures comme Agaléga. Dans cette île, l'installation d'une base militaire indienne rappelant l'affaire Diégo Garcia, ne doit pas remettre en cause le développement durable de Rodrigues.

COLLOQUE - LA COUTUME DANS L'OCÉAN INDIEN

(Paris) sous l'égide de la Société de la législation comparée
dir. pour l'Université de La Réunion : Élise RALSER, Pr de droit privé et Rémi BARRUÉ-BELOU, MCF en droit public.

PARTENARIATS

Au titre des partenariats, mentionnons tout d'abord le renouvellement de la convention CRJ – Association « Droit dans l'Océan Indien » (LexOI) - reconduite cette année à l'identique.

L'objet de l'Association LexOI est de promouvoir le Droit dans l'océan Indien et le Droit de l'océan Indien sous toutes ses formes (Art. 1). Le présent accord – formalisé en 2017 et renouvelé en 2022 – a quant à lui pour ambition d'asseoir un partenariat visant à associer les chercheurs du laboratoire aux actions de l'Association. Le Centre de Recherche Juridique soutient les activités de la LexOI en lui accordant notamment une subvention annuelle.

Présidente de l'Association LexOI : Clotilde AUBRY DE MAROMONT
https://droit-oi.univ-reunion.fr

Il convient également d'évoquer le partenariat SHLMR / Action Logement – CRJ dans le cadre de l'étude Accès aux droits et maintien à domicile des séniors.
Juriste dédié à cette étude : Romuald ROBERT
Encadrement : Pr Pascal PUIG, Pr de droit privé et Cathy POMART, MCF HDR en droit privé

La question du vieillissement rapide et d'ampleur dans les Outre-mer – dans un contexte de précarité économique et sociale – met au défi ces territoires, dont les organismes locatifs sociaux. Le non-recours aux droits demeure une réalité. En effet, malgré l'existence des dispositifs de droit commun à destination des séniors, une fracture persiste entre ce public cible et les institutions. De plus, il est essentiel de consacrer des solutions préventives en faveur de l'habitat inclusif et du maintien à domicile.

Dans ce contexte, le Centre de recherche juridique de l'Université de La Réunion (CRJ) mène une étude intitulée « Accès aux droits et maintien à domicile des séniors » financée par le Groupe Action Logement et soutenue par la SHLMR.

À l'issue du premier comité de pilotage entre la SHLMR et le CRJ, une feuille de route a été validée. Ce document entérine les livrables attendus dans le cadre de ce projet de recherche (rapport final mais également outils pratiques en vue d'une meilleure information des bénéficiaires et des acteurs – nov. 2022).

DÉMARCHE :

Cette étude privilégie une démarche alliant recherche universitaire et application concrète de terrain. Cette méthode a vocation à intégrer l'ensemble des acteurs impliqués grâce à la mise en place d'entretiens, de réunions techniques, de tables-rondes thématiques ainsi que des séminaires. L'étude s'intéresse également aux bénéficiaires et à leurs attentes / leurs besoins *via* des questionnaires. La liaison de cette présente étude avec l'étude d'impact d'ingénierie sociale menée par la SHLMR permettra une approche plus globale de la question des séniors. Le CRJ s'emploie à nouer un maillage cohérent avec les autres initiatives sur cette même thématique.

COLLABORATION :

L'Institut Régional du Travail Social de La Réunion mène,

avec ses étudiants, une enquête auprès des séniors des résidences SHLMR. En lien avec le pôle « Action sociale » de la SHLMR, le CRJ a tenu à participer à la préparation du questionnaire ainsi qu'à l'enquête de terrain dans les villes de Saint-Paul et Sainte-Suzanne. Cette première enquête révèle notamment un non-recours à l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA). Les causes apparaissent variables et mériteront d'être étudiées plus en amont.

La Mairie de Saint-Denis et le Département de La Réunion sont également associés à cette recherche.

AXES ET PERSPECTIVES :

L'étude débutera par une nécessaire contextualisation du défi du vieillissement de la population (réalités démographique, économique et sociale Outre-mer, impact de la crise sanitaire, comparatif avec les autres territoires ultramarins et l'Hexagone, perte d'autonomie et dépendance, aidants familiaux, formation métiers, l'apport des institutions publiques et associations).

Le volet « accès aux droits » présentera le *corpus* de droits mobilisables par les séniors, les acteurs impliqués et exposera les causes de non-recours. Un diagnostic territoire précis sera proposé pour mieux comprendre les dysfonctionnements et les non-recours et aborder les leviers possibles.

Enfin, la question du « maintien à domicile » conduira à envisager l'habitat inclusif , le service à la personne ainsi que la mission – en pleine mutation – des bailleurs sociaux en matière d'accompagnement de leurs locataires séniors.

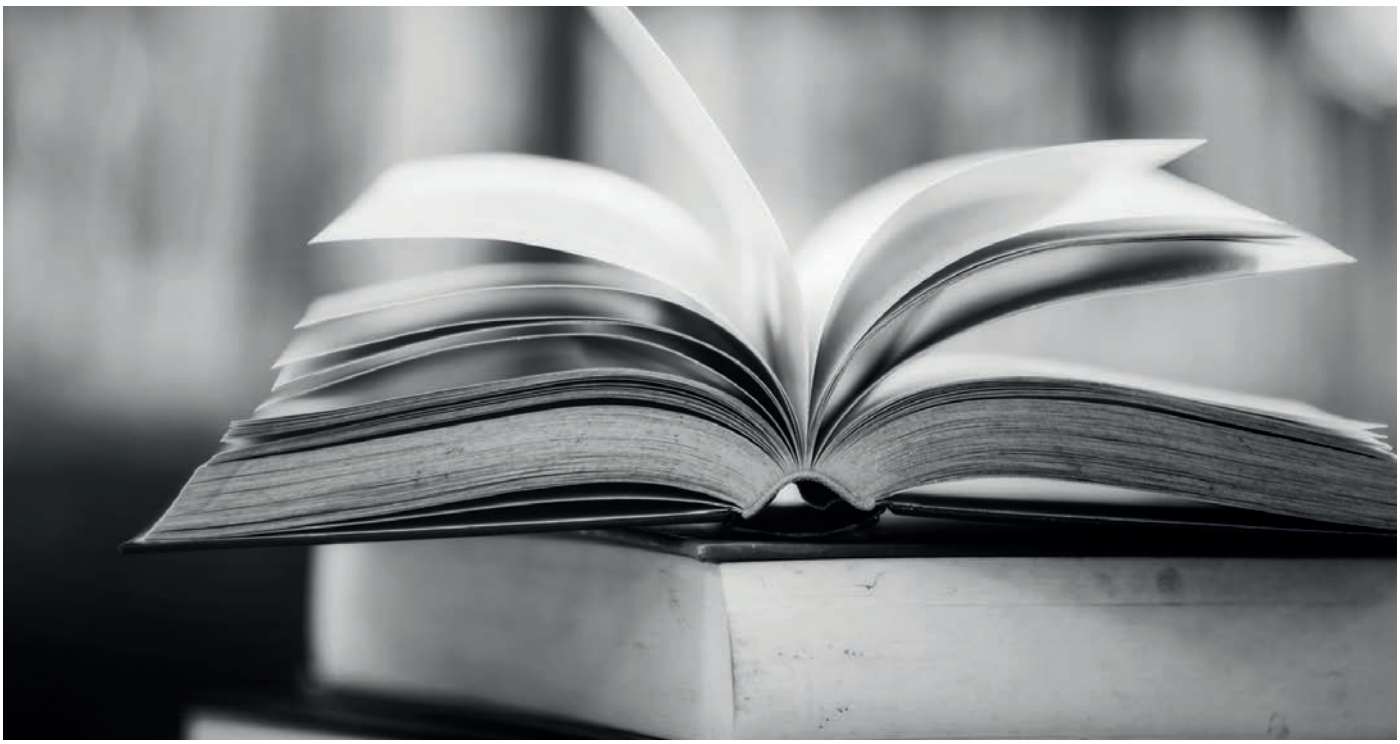

PLUS D'INFOS

SITE INTERNET

http://crj.univ-reunion.fr/

CONTACTS

Directrice du CRJ :

Cathy POMART
cathy.pomart@univ-reunion.fr

Secrétariat du CRJ :

Karine LEYGOUTE
karine.leygoute@univ-reunion.fr

FACULTÉ

Faculté de Droit et d'Économie
Université de La Réunion
15 avenue René Cassin - CS 92003
97744 Saint Denis Cedex 9
Ile de La Réunion

Tel : 0262 93 84 84

Réalisation :
Communication - Faculté de droit et d'économie :
© Chris EGIZIANO
En collaboration avec l'équipe du Centre de recherche juridique de La Réunion
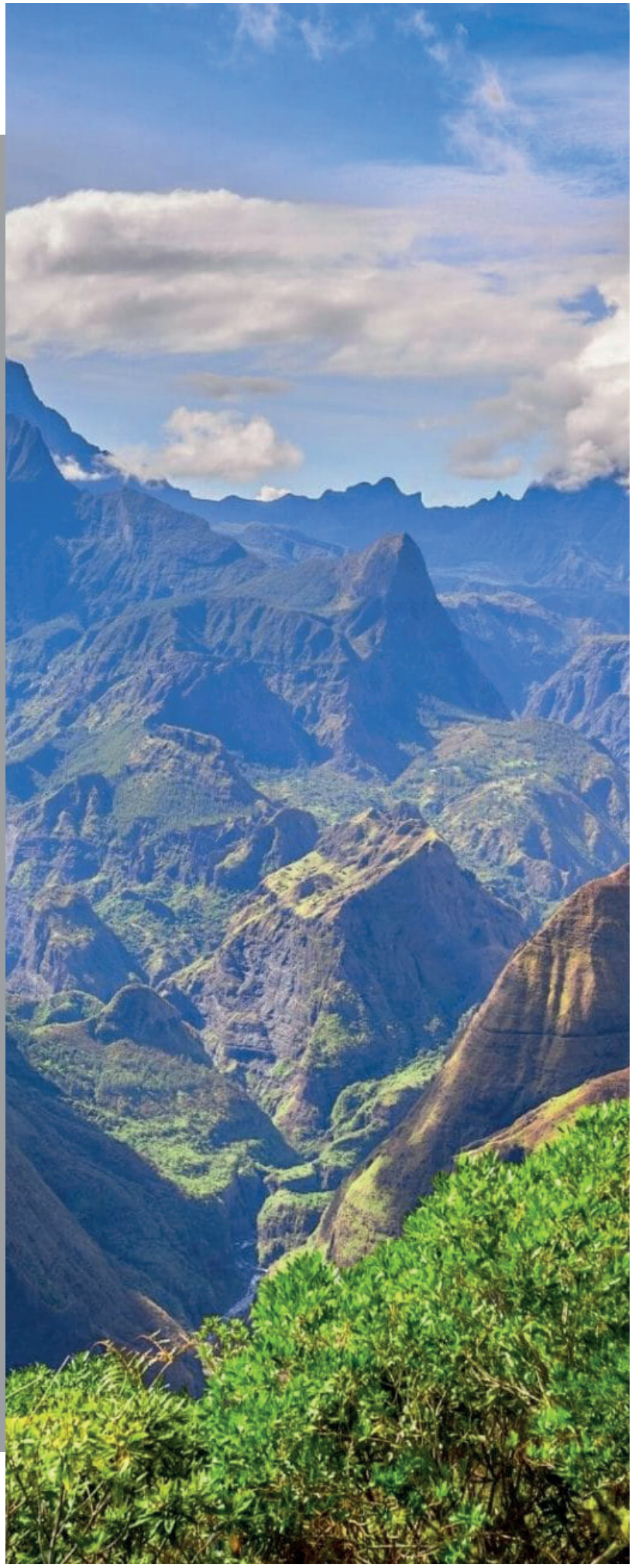
© Crédits photos : Chris EGIZIANO - Université de La Réunion, Fotolia, Freepik, Karine Leygoute, Droits réservés